

MODÈLE DE LETTRE POUR DEMANDE D'AUDITION DU MINEUR DEVANT LE JAF

À _____

Tribunal Judiciaire de _____

Objet : Demande d'audition du mineur par le Juge aux Affaires Familiales

Monsieur/Madame le/la Juge aux Affaires Familiales, Je soussigné(e),
_____ (nom, prénom), agissant en qualité de
parent/tuteur légal du mineur _____ (nom, prénom), né(e) le
_____, souhaite solliciter une audition de ce dernier devant votre juridiction. Cette demande
intervient dans le cadre du dossier référencé sous le numéro _____, concernant les mesures à prendre
pour la protection et l'intérêt supérieur du mineur.

Motifs de la demande :

Le mineur doit être entendu par le Juge aux Affaires Familiales afin d'exprimer librement ses souhaits et observations concernant sa situation familiale, conformément à l'article 388-1 du Code civil. En effet, il est essentiel que sa voix soit prise en compte dans les décisions relatives à son lieu de vie, son droit de visite, son hébergement, ou toute autre mesure le concernant.

Informations relatives au mineur :

Nom et prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse actuelle : _____

Situation scolaire : _____

Personnes exerçant l'autorité parentale : _____

Informations complémentaires :

Je reste à votre disposition pour fournir tout document ou information complémentaire que vous jugerez utile à l'examen de cette demande. Je vous prie d'agréer, Monsieur/Madame le/la Juge, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

Signature du parent/tuteur

Signature de l'avocat (le cas échéant)

Source originale de ce document :

<https://juridique-justice.com/modele-lettre-demande-audition-mineur-jaf/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://juridique-justice.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.